



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°151 /2024 /A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Contrat avec Patrick Huet**

**Considérant** la volonté de la commune de proposer des animations dans le cadre du festival théâtre et mots « Tu peux l'ouvrir » qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2024;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

De conclure un contrat avec Patrick Huet, autoentrepreneur 73 rue Dusquene – 69006 Lyon, pour une prestation d'écriture de poèmes pour un montant total de 280 € TTC ( Deux cent quatre vingt euros).

La prestation se déroulera le samedi 19 octobre 2024 de 9h à 13h dans la rue Champollion.

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 30 septembre 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire**

**Guy Genet**

